

Coup de chaleur, déshydratation Le dispositif d'HOSPIDOM

Dans le cadre des recommandations « fortes chaleurs et canicule », le **service d'Hospitalisation à Domicile** de l'AP-HM met en place, durant tout l'été 2017, un dispositif permettant de prendre en charge immédiatement tout patient victime d'un coup de chaleur et/ou de déshydratation.

Le service d'HAD met à disposition un **numéro de téléphone destiné aux médecins généralistes** de ville et aux médecins coordonnateurs d'EHPAD ou d'établissements médico-sociaux*. Objectif : répondre à leurs besoins et éviter un passage intempestif aux urgences hospitalières ou une hospitalisation traditionnelle parfois inappropriée pour des patients déjà fragilisés.

L'**équipe pluridisciplinaire de l'HAD** prend en charge dans un bref délai ces patients dans leur cadre de vie habituel, afin de mettre en place une **réhydratation intraveineuse, un bilan biologique et une surveillance clinique** continue.

HOSPIDOM : l'expertise du CHU à la maison

L'hospitalisation à domicile (HAD) de l'AP-HM a ouvert ses portes en septembre 2011 et a, depuis, pris en charge environ **5 000 patients** sur Marseille et sa région. Fonctionnant **7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**, elle permet d'allier l'expertise hospitalo-universitaire du CHU et le confort de la maison.

L'hospitalisation à domicile est une offre globale de soins au domicile du malade à tous les âges de la vie. Alternative à l'hospitalisation traditionnelle, elle permet d'assurer, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels paramédicaux hospitaliers, libéraux et sociaux.

« **L'hospitalisation à domicile ajoute à la sécurité et la qualité des soins le confort psychologique et physique du domicile.** L'HAD se situe dans les parcours de soins, en aval de l'hospitalisation complète (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) et permet d'en raccourcir la durée. Mais l'entrée en HAD peut également se faire à partir du domicile du patient ou d'une simple consultation médicale **pour éviter une hospitalisation** », explique le **Docteur Didier ZANINI**, médecin chef du service HAD. « La notion de domicile est très large, elle recouvre le domicile personnel mais également les établissements d'hébergement collectif pour toutes



les populations : personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation de précarité sociale...»

Le service d'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HM prend en charge 60 patients par jour : bébés prématurés, enfants, femmes enceintes, adultes ou seniors. Depuis 2017 se développe également l'HAD en **santé mentale**.

L'hospitalisation à domicile reste réservée aux prises en charges les plus lourdes, **pour les malades les plus graves** : soins et surveillance post-opératoires, antibiothérapie et traitements intraveineux, alimentation parentérale et entérale, cicatrisation et pansements complexes, rééducation et réadaptation orthopédique et neurologique, traitement de la douleur...

Les malades bénéficient ainsi dans leur cocon familial de toute l'expertise des équipes hospitalo-universitaires.

***Attention : ce numéro est réservé aux médecins de ville
et aux médecins coordonnateurs en EHPAHD ou établissements médico-sociaux
04 91 43 53 00 de 9h à 17h, 7j/7***